

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2017-2020

Nom de la compétition : **Le Tour des Ports du Morbihan 2019**
Grade : 5A

Dates complètes : du 6 au 11 juillet 2019

Lieu : Port du Croesty, Port-Haliguen, Lorient Base, Concarneau, Lorient Ville

Autorité Organisatrice : Yacht Club du Croesty Arzon (YCCA)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles :

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.2 les prescriptions de la FFVoile traduites pour les concurrents non francophones, précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règles Osiris
- 1.4 les règlements fédéraux,
- 1.5 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) qui remplace remplace les RCV du chapitre 2 30 minutes après l'heure locale de coucher du soleil.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
[DP]

3 Admissibilité et Inscription :

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent, pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri, d'un groupe Osiris net égal ou supérieur à 14. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du club YCCA.
- 3.3 Les concurrents résidant en France (chaque personne à bord) devront présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant la mention « compétition », ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Cette licence pourra être souscrite auprès du club YCCA.Les concurrents souhaitant prendre une licence FFVoile temporaire auprès du club YCCA, devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en

compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs, en vue d'obtenir :

- S'ils sont présents sur toute la durée de la manifestation, une licence FFVoile valable 5 jours (4 jours + 1 jour), du 7 au 11 juillet 2019 ;
 - Pour les équipiers présents une journée, une licence FFVoile d'un jour, datée du jour de participation à la manifestation ;
 - Pour les équipiers présents de 2 à 4 jours, une licence FFVoile temporaire 4 jours, établie aux dates de participation à la manifestation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - Carte d'identité Osiris/HN : Carte en cours de validité obligatoire et à joindre à l'inscription. Une fiche d'auto-jauge est disponible pour les bateaux ne pouvant présenter leur carte ; une pénalité en points pourra alors être affectée sur leur rating net par le Comité de Course.

3.4 Les concurrents non résidents ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros; à défaut, une licence FFVoile valable 5 jours, du 7 au 11 juillet 2019, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata.
- pour chaque membre de l'équipage :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ; à défaut, une licence FFVoile temporaire valable 1, 2 ou 5 jours, en fonction des dates de participation à la manifestation, pourra être prise auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata ;
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les concurrents seront répartis en quatre séries identifiées par une flamme de couleur:

- Deux séries « régata en équipage à trois ou plus », en fonction de leur coefficient Osiris/HN net ;
- Une série « duo », constituée d'équipages à deux ;
- Une série « rallye croisière ».

3.6 Equipage et changement d'équipage : Le nombre de personnes embarquées est fixé à 2 minimum. Le nombre de personnes embarquées et leur nom à chaque étape devra figurer sur chaque déclaration de partance. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes marqué sur l'acte de francisation, ni celui figurant sur la fiche d'inscription.

4 Droits à payer - Modalités d'inscription:

4.1 Les inscriptions sont subordonnées à l'accord préalable du comité d'organisation.

4.2 Le prix d'inscription par bateau est de 240 € jusqu'au 24 juin 2019 ; il est fixé à 270 € au-delà de cette date.

4.3 Les inscriptions sont à faire sur le site www.tourdesportsdumorbihan.fr. La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au 3 juillet 2019.

Tout dossier parvenant après cette date pourra être accepté en fonction des places disponibles.

Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription correctement complétée,
- La photocopie de la carte d'identité voile HN/Osiris (en cours de validité) ; à défaut, la partie auto-jauge complétée sur la fiche d'inscription
- S'il y a lieu, le formulaire de demande de licence(s), accompagné d'une (des) photocopie(s) des certificats médicaux

- Le paiement de l'inscription à la manifestation et au repas des équipages du 11 juillet, à établir au nom de « Voile Bretagne sud »
- Les demandes de licence(s) sur le site www.ycca.cfr YCCA.

Au cas où l'inscription n'aurait pu se faire via internet, un dossier papier comportant l'ensemble des éléments ci-dessus pourra être adressé au club, accompagné d'un chèque établi à l'ordre de Voile Bretagne Sud pour les frais d'inscription à la manifestation et aux repas, et d'un chèque établi à l'ordre du club YCCA pour les licences.

- 4.4 **Parrainage** : tout bateau ayant participé au Tour des Ports du Morbihan 2018 qui parrainera un bateau, voire plusieurs, n'ayant jamais participé à l'un des Tours du Morbihan 2015 à 2017, ni au Tour des Ports du Morbihan 2018, se verra accordé une réduction de 40 € par bateau parrainé.

5 Programme :

Samedi 6 juillet 2019, de 14h00 à 19h00 : accueil des concurrents et confirmation des inscriptions dans les locaux du club YCCA, au port du Crouesty.

<i>Date</i>	<i>Etape</i>
• Dimanche 7 juillet 2019	Le Crouesty – Port-Haliguen
• Lundi 8 juillet 2019	Port-Haliguen – Lorient Base
• Mardi 9 juillet 2019	Lorient Base - Concarneau
• Mercredi 10 juillet 2019	Concarneau - Concarneau
• Jeudi 11 juillet 2019	Concarneau – Lorient Ville

Ce programme est indicatif et est susceptible d'être modifié par le programme des instructions de course.

6 Instructions de course :

Les Instructions de course et leurs annexes seront remises à l'inscription.

7 Les parcours :

- 7.1 Les parcours sont de type côtier et construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course comprend : la Baie de Quiberon, les îles de Houat et Hoëdic, le Bassin de Lorient, la zone littorale de Lorient à Concarneau et l'archipel des Glénan.

8 Les classements :

- 8.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 8.2 Le classement sera établi pour les séries décrites dans l'article 3.5 :

a) Classement par journée: il y aura un classement d'étape par série. Ce classement sera généralement effectué en temps compensé (système temps sur temps) selon le document H 105 du guide Osiris Habitable de la FFVoile. Le classement sera effectué par un système de points à minima, sur la base des courses du jour.

b) Classements généraux : il y aura un classement par série. Ce classement général sera effectué par addition de points obtenus à toutes les courses de la régata. L'organisateur se garde le droit de proposer, dans chaque série, un classement spécifique – monotype voire IRC - pour tout type de bateaux représenté en nombre suffisant (minimum 5 bateaux).

9 Place aux ports :

Le paiement des places de port est prise en charge par l'organisation uniquement du Samedi 6 juillet au jeudi 11 Juillet 2019.

10 Communication radio :

Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en **veille permanente** en mer.

11 Sécurité :

- 11.1 **Utilisation du moteur :** Le moteur fixe ou hors bord en bon état de fonctionnement est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant obligatoire au départ de chaque étape doit permettre le convoyage au moteur jusqu'à l'escale suivante dotée d'une station de carburant. Une vitesse de propulsion d'au moins 5 noeuds est requise.
- 11.2 **VHF :** Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en **veille permanente** en mer.
- 11.3 **Mouillage :** Chaque bateau doit être muni d'un mouillage conforme au type du bateau.

12 Jauge, Voiles, identification :

- 12.1 Le nombre de voiles autorisé est déterminé en accord avec l'article 5 du document H106/02 Osiris habitables. Le même jeu de voiles doit être à bord pendant toute la durée de l'épreuve.
- 12.2 Le bateau devra arborer dans ses voiles (au moins la grand voile) de manière lisible (Annexe G, RCV 2017-2020) les numéros correspondant à son identification (carte Osiris ou autres).
- 12.3 **Flammes de course :** une flamme sera remise à chaque concurrent à l'inscription Elle devra être arborée en permanence de manière visible à l'arrière du bateau pendant la durée de la compétition
- 12.4 **Jauge :** tout bateau pourra être contrôlé par le comité technique à la demande du comité de course ou de réclamation.

13 Décision de courir :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 Carte d'identité Osiris/HN : Carte en cours de validité obligatoire et à joindre à l'inscription. Une fiche d'auto-jauge est disponible pour les bateaux ne pouvant présenter leur carte ; une pénalité en points pourra leur être affectée par le Comité de Course.

15 Renseignements :

YCCA
Port du Crouesty
BP 27
56640 ARZON
02 97 53 78 07

www.tourdesportsdumorbihan.fr www.ycca.fr
ycca@wanadoo.fr

Inscriptions : Les inscriptions et leur paiement peuvent se faire de préférence sur le site www.tourdumorbihan.fr, à défaut par courrier.